

## CRISE MIGRATOIRE

# Migrants: des hébergements et des renvois

Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, présente mercredi un plan qui mêle humanitaire et fermeté

**U**ne dose d'humanitaire et une dose d'expulsion : le plan proposé en conseil des ministres, mercredi, par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, pour répondre aux conséquences en France de la crise migratoire européenne ressemble à un cocktail savamment dosé pour déminer un sujet politiquement explosif. Au risque de facher tout le monde...

La chasse aux migrants délogés de leurs installations successives dans Paris, qui scande la vie de la capitale depuis deux semaines et la proposition de la maire de Paris, Anne Hidalgo, de créer pour eux des centres de transit, nourrissent le débat politique français et conduisent à une surenchère dans la volonté d'accueillir ou non les centaines de migrants qui passent par la France après avoir débarqué sur les côtes italiennes. Dans ce contexte, le plan du ministre de l'intérieur, qui répond à une commande du chef de l'Etat le 8 juin, a pour ambition de jouer un rôle pacificateur.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés en sont les premiers bénéficiaires, grâce à la création de 9 500 places d'hébergement supplémentaires. En même temps, le ministre veut multiplier par deux le nombre de retours volontaires des migrants économiques et optimiser le remplissage de ses centres de rétention administrative (CRA), dernière étape avant le renvoi forcé.

La dose d'humanitaire est un message adressé à la gauche, à la sphère associative, aux citoyens parisiens engagés depuis deux semaines dans l'aide aux migrants évacués du campement de La Chapelle le 28 mai, et à tous ceux qui souhaitaient un traitement plus digne des demandeurs d'asile condamnés à dormir dehors. Elle veut envoyer un signal à ceux qui pensent que le gouvernement Valls – et avant lui le gouvernement Ayrault – n'ont pas créé de vraie rupture avec la politique de l'ère Sarkozy. Le volet sécuritaire, lui, s'adresse à l'extrême droite, à la droite et plus largement à une opinion publique pour laquelle, dans un débat mal posé, renvoyer plus d'étrangers est un gage de bonne politique migratoire.

#### « Pôles d'éloignement »

Le sujet est clivant. C'est en effet sur ce dossier du renvoi des étrangers qu'a achoppé la loi asile. Prévu pour passer au Parlement en procédure accélérée et s'inscrire dans la loi française en juillet, le projet de loi s'est conclu fin juin par un désaccord en commission mixte paritaire. Les Républicains ayant insisté pour que les refus d'octroi du statut de réfugié valent obligation de quitter le territoire, la députée (PS) Sandrine Mazetier, qui portait le dossier pour l'Assemblée nationale, a préféré renvoyer le texte à un nouvel examen que M. Cazeneuve présente comme « une préoccupation ».



Un groupe de migrants évacué par la police italienne à Vintimille, mardi 16 juin.  
ERIC GAILLARD/REUTERS

#### Le plan du ministre de l'intérieur, qui répond à une commande du chef de l'Etat, a pour ambition de jouer un rôle pacificateur

lièrement sur « l'accroissement de 13 % des retours forcés hors Union européenne depuis 2012 ». Pour poursuivre cette course et surtout renouer avec les départs volontaires qui eux sont en baisse de 18,6 % entre 2013 et 2014, son plan prévoit d'expérimenter « de nouveaux dispositifs de préparation au retour », déclare-t-il sans donner de détail. Une version qui pourrait être assez proche des « Maisons du retour » que la sénatrice UDI Valérie Létard avait fait introduire lors de la première discussion sur la loi asile. Politiquement, le plan Cazeneuve a un mot pour chaque sensibilité politique.

Les efforts faits en faveur des demandeurs d'asile sont censés contrebalancer les renvois. Des moyens supplémentaires vont être débloqués pour les réfugiés, que M. Cazeneuve présente comme « une préoccupation ».

L'effort conséquent en nombre de logements, fait conjointement avec la ministre du logement, Sylvie Pinel, n'efface pourtant pas la marchandise en cours sur la part que la France pourrait prendre dans une répartition européenne des réfugiés débarqués en Italie. L'exécutif s'était fait tirer l'oreille

pour réinstaller 500 Syriens quand l'Allemagne acceptait d'en prendre 10 000 (sur 130 000 personnes jugées prioritaires par le HCR). Depuis, elle a doublé ce contingent, mais reste toujours loin derrière l'Allemagne qui a donné son aval pour recevoir 10 000 personnes supplémentaires.

La loi ne suffit pas à changer le visage de l'asile dans l'Hexagone. Plus que par son faible taux d'hébergement des demandeurs, la France se caractérise depuis des années par son peu de générosité. En première lecture, la France octroie l'asile à 17 % des demandeurs (22 % selon Eurostat qui calcule autrement). En Allemagne, ce taux est de 42 % en 2014 selon Eurostat, en Belgique de 40 %, en Finlande de 67 %, au Royaume-Uni de 39 % et globalement dans l'UE de 45 %.

Jusqu'au mois de mai, les

Érythréens qui, avec les Soudanais peuplent les camps de Parisiens, avaient bien peu de chance d'obtenir un statut de réfugié. 14,8 % pour les Érythréens en première instance, alors que « pour l'Érythrée, le taux est de 100 % en Suède et de 85 % dans la plupart des pays », précise Gérard Sadik, de la Cimade. Pour les Soudanais, c'est la même chose. 279 ont obtenu le statut de réfugié en 2014 pour 990 refusés. « Pour eux, les proportions sont inversées des deux côtés de la Manche », estime M. Sadik. Près de 75 % d'accord au Royaume-Uni et au Royaume-Uni de rejets en France. Quant aux Syriens, fier de l'OPERA avec leurs 96 % de taux d'acceptation, 40 % entre eux n'obtiennent pas le statut de réfugié, mais une simple protection subsidiaire bien moins avantageuse. ■

MARYLINE BAUMARD

#### LE CONTEXTE

#### LES TROIS VOLETS DU PLAN

9500 places d'hébergement créées pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

1 500 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les migrants en transit.

Un effort sur le renvoi des migrants économiques et le doublement de l'aide au retour.

## « De nouveaux dispositifs de retour seront expérimentés »

#### ENTRETIEN

**L**e ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, présente le 17 juin en conseil des ministres un plan destiné à répondre aux conséquences en France de la crise migratoire européenne.

Après Calais, Paris a ses camps de migrants. Le problème est maintenant assez visible pour que le gouvernement propose un plan ?

Plus de 100 000 personnes sont entrées dans l'espace Schengen depuis le début de l'année, soit par l'Italie, soit par la Grèce. C'est un défi pour toute l'Europe, qui voit arriver sur son sol des personnes en grande détresse, originaires de pays ravagés par la guerre et la misère. Au problème global doit être apportée une réponse européenne. A ses conséquences sur la France, une réponse française.

Le projet de loi sur l'asile, dont l'examen a échoué en juin, va être rediscuté dans les semaines à venir à l'Assemblée nationale.

Que proposez-vous de plus aujourd'hui ?

Mettre à l'abri et mieux accompagner les demandeurs d'asile sont deux de mes préoccupations. Depuis 2012, nous avons créé 4 000 places d'hébergement en Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), 4 200 places doivent encore être ouvertes avant la fin de l'année 2015, et malgré cela, moins de la moitié des demandeurs bénéficient d'un hébergement dédié. Voilà pourquoi nous allons créer 4 000 places supplémentaires d'ici fin 2016, dont 2 000 d'ici la fin de l'année.

Mais nous nous intéressons aussi à ceux qui ont déjà obtenu le statut de réfugié. D'ici à 2017,

5 000 places d'accès au logement seront créées, en utilisant par exemple le parc social en zone dépendante, là où des logements restent vacants. S'y ajoutent 500 places supplémentaires en centre provisoire d'hébergement créées, elles aussi, d'ici fin 2015, à destination des publics vulnérables.

Et Calais ? Comment faire un plan national sans que la ville qui compte 3 000 migrants soit incluse ?

Calais est bien évidemment partie intégrante du dispositif. La situation des migrants installés à proximité du centre Jules-Ferry doit être prise en compte. Des aménagements sur le lieu de campement sont en cours, avec l'ins-

tallation de sanitaires et de points d'eau. La présence sera également renforcée sur le camp pour des missions de nettoyage et de médiation, ainsi que pour informer les migrants sur leurs droits, et préparer les retours de ceux qui ont vocation à être reconduits.

Beaucoup de migrants n'ont pas envie de demander l'asile en France. Que deviennent-ils dans votre plan ?

De nouveaux dispositifs de préparation au retour seront expérimentés. Nous souhaitons en effet faire bénéficier 8 000 familles d'aide au retour vers un pays extérieur à l'Union, soit deux fois plus qu'en 2014. Les étrangers en situation irrégulière se maintiennent dans les dispositifs d'hébergement d'urgence, ou des débouts de l'asile, y seront assignés à résidence jusqu'à quarante-cinq jours.

Que deviennent les centres de rétention, où séjournent des migrants avant un renvoi ?

Nous allons améliorer l'utilisation de la capacité des 1 400 places

dont nous disposons en métropole pour permettre une augmentation du nombre de retours contraints, dans le respect des droits des personnes. Actuellement, seulement deux tiers des places de rétention sont occupées. Ce n'est pas normal, en cette période de crise migratoire. Par ailleurs, il faut que ces placements aboutissent à des éloignements effectifs : c'est la raison pour laquelle le gouvernement renforcera son action diplomatique auprès des pays d'origine.

C'est également le motif qui guide la création de « pôles d'éloignement » pour gagner en efficacité en coordonnant davantage entre les services de la police de l'air et des frontières, l'ensemble des forces de l'ordre et les préfectures. Notre gouvernement met en œuvre 13 % d'éloignements contraints supplémentaires depuis 2012, et une action résolue de lutte contre les filières de l'immigration clandestine dont les démantèlements sont en hausse de 25 %. Le plan présenté aujourd'hui prévoit de renforcer également ce volet. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M.B.